

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2015-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2000- 10

Lors de sa séance régulière du 4 mai 2015, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2015-06 modifiant le règlement de construction n°2000-10* du Canton de Hatley. L'objet est de revoir les normes spécifiques concernant l'utilisation de pieux comme fondations.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date 2 juin 2015. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 10 juin 2015.

Liane Breton
Directrice générale